



CONCOURS DE CONTROLEURS DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES DES 6 ET 7 JUIN 2024

Concours externe

EPREUVE N°1

Résumé d'un texte portant sur les questions économiques et sociales du monde contemporain et réponses à des questions en lien avec le texte.

(Durée : 3 heures ; Coefficient 2)

Dans un premier temps, vous résumerez le texte dans une proportion de 20 % de sa longueur (**10 points**), puis, en vous aidant de ce texte et de vos propres réflexions, vous répondrez aux deux questions suivantes (**10 points ; 5 points pour chaque question**) :

- a) Quels sont les enjeux de la normalisation en matière de protection des consommateurs ?
- b) Après avoir défini en quelques mots les concepts de normalisation volontaire et de normalisation par les pouvoirs publics, vous préciserez quels peuvent être les intérêts et les limites de la normalisation volontaire adoptée par les professionnels ?

Le texte comporte 9 pages et 5185 mots

*Nombre de mots autorisés pour le résumé 1037 mots (tolérance + ou – 10%)

**IL EST RAPPELE QUE LES TELEPHONES PORTABLES DOIVENT RESTER ETEINTS
DURANT TOUTE L'EPREUVE**



Stéphane JOCK

Stéphane JOCK

Président du Cos

Grégory BERTHOU

Rapporteur

Biens de consommation, **sports et loisirs**



La sécurité et la qualité d'usage ne sont pas l'apanage du haut niveau mais concernent toutes les pratiques.

Anatoliy_gleb - AdobeStock

La normalisation volontaire relative à la sécurité des produits et des services, en appui de la réglementation, demeure la priorité des travaux. Mais pour chacun des segments d'activité du Cos (biens de consommation, sports et loisirs, services aux particuliers et tourisme), d'autres composantes montent en puissance et deviennent peu à peu incontournables : prise en compte du développement durable et de la responsabilité sociétale (déclinaisons de la norme Iso 26000), impact du numérique, garantie des services associés aux produits et/ou dans la mise en relation des particuliers entre eux, prise en charge globale du client, pratiquant, visiteur, citoyen (parcours client). La crise sanitaire de 2020 a exacerbé le besoin de confiance et de réassurance des publics. De plus en plus centrés sur l'expérience de consommation, les enjeux se retrouvent autour d'un triptyque de valeurs : qualité, confiance et enchantement.

Garantir la sécurité des produits et des services, en améliorant notamment les données pour leur normalisation

La plupart des produits, équipements et services du périmètre du Cos relèvent soit d'une réglementation européenne sectorielle Nouvelle approche – jouets, bateaux de plaisance, équipements de protection individuelle (EPI)... – soit du nouveau règlement européen sur la sécurité générale des produits (RSGP) du 10 mai 2023, destiné à remplacer la directive sur la sécurité générale des produits (DSGP). Le Cos suit attentivement l'avancée des travaux amorcés ces dernières années dans chacun de ses segments d'activité. Le cas échéant, il met en œuvre les actions nécessaires ou établit les liens utiles avec les autres Cos (Cos Électrotechnologies pour la

sécurité des appareils électrodomestiques ou la domotique...).

Assurer une veille active sur l'évolution réglementaire, en particulier celle de la directive sur la sécurité générale des produits

La DSGP, texte essentiel, a un impact fort sur les activités du Cos. Son remplacement par le nouveau RSGP fait donc l'objet d'un suivi attentif. Une passerelle entre la Commission européenne et le Cos est établie. D'autres points d'échange et d'actualisation pourront être organisés si nécessaire, en lien par exemple avec la situation transitoire entre DSGP et RSGP, eu égard aux demandes de normalisation adressées au Cen-Cenelec par la Commission européenne, dont nombre figuraient dans le cadre de la DSGP. C'est notamment le cas pour la petite enfance, avec la série de mandats au titre de la DSGP sur l'environnement de l'enfant. Les possibles impacts du nouveau règlement européen Machines du 14 juin 2023 (qui remplace la directive éponyme), notamment pour l'activité des comités techniques Cen/TC 333 Cycles et

Cen/TC 354 Véhicules légers motorisés non soumis à réception pour le transport des personnes et des marchandises, ainsi que les installations d'utilisation, sont suivis par le Cos.

Améliorer les données utilisées pour la normalisation des produits et services liés à la consommation

Les données d'accidentologie sont indispensables aux normalisateurs pour fixer, de manière fiable et incontestable, les niveaux d'exigences adaptés aux produits de la vie courante (hors agroalimentaire). Le Cos a ainsi mis en exergue en France le besoin d'organiser un système de partage et d'accès aux données d'accidentologie. Cette demande, toujours d'actualité, pourrait trouver écho en Europe, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du RSGP. Le Cos compte saisir toutes les opportunités afin de poursuivre la sensibilisation liée à cette demande.

S'agissant des données anthropométriques, le Cos déplore le manque d'une base documentaire à jour, permettant aux différents comités techniques (TC) du Cen de disposer de données morphologiques et ergonomiques



Le Cos a apporté sa pierre à la révision du guide Iso/IEC 50 relatif aux principes directeurs pour la sécurité des enfants.

Les normes pour les cycles et les vélos s'adaptent aux évolutions techniques et aux usages.



Grafiplusfoto - AdobeStock

communes afin de fixer des seuils, dimensions, forces adaptées aux différents âges de l'enfant. Le Cos assure une veille active sur l'action financée par la Commission européenne pour mettre à jour les données anthropométriques existantes. Ainsi, un premier recueil regroupant les « demandes et disponibilités des données anthropométriques et de force des enfants en Europe » devrait être mis à disposition au niveau du Cen. Une réflexion est en cours pour enclencher ensuite, le cas échéant, le même exercice pour celles pour les adultes.

Porter une attention particulière à la sécurité de tous les consommateurs et à celle des enfants en premier lieu

La sécurité des enfants demeure omniprésente dans les travaux, notamment en Europe. Le Cos avait contribué à la révision du guide Iso/IEC 50 relatif aux principes directeurs pour la sécurité des enfants, qui s'adresse aux rédacteurs de normes pour des produits qui ne sont pas exclusivement destinés aux enfants (lave-vaisselle...), publié début 2015. À ce titre, le programme relatif aux jouets est significatif, en particulier pour les aspects liés aux exigences chimiques, de même que les briquets, avec la révision récente prenant en compte la sécurité enfants en introduisant une méthode d'essai alternative au panel d'enfants. Le Cos poursuit son rôle de promotion de la sécurité des enfants, à l'instar de son implication dans l'actualisation des données anthropométriques. Le développement d'une norme Iso fixant des principes et des lignes directrices sur les meilleures pratiques à promouvoir en matière de publicité et de marketing (y compris sur les réseaux sociaux avec les influenceurs) afin de protéger les enfants, consommateurs inexpérimentés, a été envisagé début 2021 à la demande du comité de l'Iso pour la politique en matière de consommation (Copolco), mais la proposition n'a finalement pas été retenue en l'état. Le Cos reste en veille. Plus largement, des travaux internationaux (Iso/TC 314) sont menés à la demande du Royaume-Uni sur la prestation de services inclusifs permettant d'identifier et de répondre à la situation des consommateurs vulnérables (enfants, seniors, personnes en situation de handicap...). Une nouvelle

démarche internationale (Iso/TC 338) a été engagée à la demande de la Suède pour les produits menstruels (sécurité des utilisatrices et accès plus large à ces produits).

Mieux protéger et guider le consommateur : conception universelle, information, responsabilité sociétale

Le Cos est fortement mobilisé sur la protection du consommateur et peut mettre en œuvre toute action nécessaire permettant de l'améliorer via les normes volontaires. Les travaux liés à l'accessibilité sont fortement orientés vers la notion de conception universelle, qui vise au développement de produits ou de services accessibles à tous, y compris aux publics ayant des besoins spécifiques. Une bonne information du consommateur est une préoccupation omniprésente dans les travaux, en appui des politiques publiques de protection des consommateurs et de la nouvelle loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Elle peut prendre la forme de recommandations d'usage dans les normes, pour contribuer à dessiner les contours d'une consommation plus responsable autour des produits. L'évolution des modes de consommation se traduit également par le glissement d'une économie de produit vers une économie de service. Le Cos participe à la réflexion globale sur la normalisation dans les services. Il peut s'appuyer sur les expériences acquises dans le tourisme, le bien-être et les services aux particuliers, dans un contexte où la responsabilité sociétale devient un élément intrinsèque de la qualité.

Promouvoir la conception universelle des produits et des services

La Commission européenne a déjà émis un mandat de normalisation sur l'accessibilité. À travers l'acte législatif européen sur l'accessibilité (décembre 2015), Bruxelles a proposé de franchir un cap supplémentaire en adoptant une directive qui puisse établir des exigences communes pour l'accessibilité de certains produits et services clés afin d'aider les personnes en situation de handicap à participer pleinement à la vie de la société dans l'ensemble de l'Union européenne. La directive européenne (UE) 2019/882 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services a été adoptée le 17 avril 2019. Le Cos est prêt à accompagner ce cadre européen en matière d'accessibilité et continue à encourager la mise en œuvre de cette notion de conception universelle. Pour ce faire, il porte une attention particulière à la mise en œuvre du mandat européen de normalisation en réponse à cette directive.

À certains égards, le rapport Afnor « La normalisation volontaire, un outil stratégique pour la silver économie » (2015) fait écho à cette notion de conception universelle. Des actions de sensibilisation liées aux recommandations de ce rapport ont déjà été menées. Le Cos a contribué à la révision du guide Iso/IEC 71 sur les principes directeurs de l'accessibilité dans les normes, dont la nouvelle version est davantage opérationnelle. Il a organisé (octobre 2016) une rencontre « Consommation, sport, loisirs et tourisme de 7 à 97 ans. Tous concernés par la silver économie ! », afin de déployer les recommandations

de ce rapport relevant de son périmètre d'action. Le Cos poursuit cet effort à travers une réflexion sur le besoin de normes spécifiques sur les services aux particuliers (activité de coaching sportif à domicile et en entreprise).

Mieux informer le consommateur et favoriser une consommation plus responsable

Le Cos exerce une veille active sur les dossiers relatifs à la disponibilité, la traçabilité et la sincérité des informations délivrées au consommateur, mais aussi à la réparabilité, la durabilité et la recyclabilité des produits, en lien avec les obligations introduites par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Le Cos soutient ainsi toute action visant à créer les conditions pour un affichage plus transparent de l'information au consommateur. C'est le cas en France avec les travaux de normalisation sur les allégations des produits textiles, et en Europe à travers le mandat de normalisation M/532 sur l'étiquetage de composition textile.

Pour le *made in France*, les échanges lors d'une rencontre exploratoire « C'est fabriqué où ?

Authentifier et valoriser les produits de votre territoire avec une norme volontaire ? » à Afnor (mai 2018) ont fait émerger l'opportunité d'engager une démarche collective sur l'indication et le marquage de l'origine des produits (non alimentaires).

L'actualité nationale et européenne sur l'affichage environnemental des produits de consommation et la déclaration et la mesure des substances réglementées dans les articles mérite attention. Il en est de même pour les travaux internationaux sur les avis en ligne de consommateurs et la réputation en ligne. Pour les piscines domestiques, une démarche européenne sur l'impact environnemental a abouti, à l'initiative de la France.

La durabilité des produits correspond à une préoccupation croissante. Les propositions de la Commission européenne (30 mars 2022) pour faire des produits durables la norme et renforcer l'indépendance de l'Europe sur le plan des ressources, de même que les nouvelles lois en France sur l'économie circulaire (Agec) et portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (Climat et résilience), procèdent de cet élan. Il s'agit de concevoir des

produits robustes, durables et de qualité, de promouvoir leur réparabilité et leur longévité, d'appliquer un modèle économique tourné vers l'usage et de garantir une meilleure information du consommateur, en s'inscrivant dans cette dynamique d'écoconception des produits.

Le Cos est à l'écoute des besoins des acteurs afin, le cas échéant, de définir, modéliser, caractériser les usages et la durée de vie pour les produits, et proposer les niveaux de qualité de service et les critères de mise à disposition des pièces de rechange (stock ou impression 3D), en lien avec l'action transverse sur l'économie circulaire (Iso/TC 323).

Une rencontre « Mode responsable : inventons les bonnes pratiques de demain », organisée (mars 2020) avec la filière mode et luxe, a confirmé l'intérêt d'une démarche collective autour de la durabilité des produits textiles. Lancée en septembre 2020, l'élaboration d'une première norme nationale est toujours en cours. Les dernières propositions de la Commission européenne (passeport numérique des produits, filière REP textile européenne...), avec les impacts qu'elles dessinent pour la normalisation, procèdent de la même dynamique.

En matière d'e-commerce, une nouvelle initiative a été lancée à l'Iso afin d'élaborer une norme fixant des lignes directrices pour aider les organisations à mettre à disposition des consommateurs des conditions générales en ligne claires, accessibles, justes et faciles à comprendre, en vue d'une prise de décision en toute connaissance de cause avant l'achat ou l'utilisation de biens, services et contenus numériques.

La question de la dématérialisation des informations relatives aux produits et aux services (notices d'utilisation...) commence à émerger.



Définir, modéliser, caractériser l'usage des produits et la mise à disposition des pièces de rechange participent des actions transverses sur l'économie circulaire.

La France, première destination touristique mondiale, mise sur la normalisation dans ce secteur.



Studio Grand Web – AdobeStock

Développer la normalisation des services, notamment sous l'angle de la mise en relation des particuliers entre eux

Dans le cadre du déploiement des recommandations du Livre blanc Afnor « Quelle normalisation pour les services ? », une rencontre « Consommation, sport, loisirs et tourisme face aux défis des services » (octobre 2015) a permis de couvrir spécifiquement les sujets relevant du périmètre d'action du Cos. Celui-ci poursuit cette action de sensibilisation des acteurs des services, enjeu essentiel, en particulier pour les thématiques de l'économie collaborative et de l'économie du partage. À travers les plateformes numériques et les services associés, économie collaborative et économie du partage soulèvent des enjeux protéiformes : évolution des usages, transfert de responsabilité, bouleversement de la chaîne de valeur, transformation de certains métiers,

sécurité des transactions, comptage, produits d'occasion, qualité de service, avis des utilisateurs, protection des données personnelles... Les potentialités couvrent aussi bien la mise

en relation des particuliers entre eux (C to C) que les relations entre professionnels (B to B) ou hybrides (B to B to C). La France dispose d'acteurs innovants et reconnus.

Les échanges lors d'une rencontre « Économie collaborative : en quête de références partagées » à Afnor (mars 2017) ont montré la nécessité de distinguer clairement ce qui relève de la réglementation (aspects fiscaux et sociaux) des aspects à même d'être intégrés dans une démarche de normalisation (définitions, principes génériques, niveau de service rendu par les plateformes...). Le Cos reste ainsi en alerte sur les travaux Iso initiés fin 2018 par le Japon (Iso/TC 324), en lien avec la confiance et l'excellence pour les services.

Le Cos propose de capitaliser sur les expériences dans le tourisme, le bien-être et les services aux particuliers. Il encourage le développement de normes pour les aspects opérationnels et la qualité des services dans le tourisme. Pour cela, il s'appuie sur le groupe de coordination Tourisme présidé par la Sous-Direction du tourisme (DGE), très impliquée dans les travaux du comité Iso/TC 228 Services touristiques.

La France était la première destination touristique mondiale avec 90 millions de visiteurs étrangers en 2019, avant les perturbations de la pandémie mondiale de Covid-19, et elle l'est restée. Qualité de l'accueil, sécurité des sites et des visiteurs, soutien à la numérisation sont des enjeux majeurs. Compte tenu de la pandémie, la relance du tourisme (à l'instar des autres secteurs les plus impactés) prend une toute autre importance. Dans ce contexte, des

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 2023

NF EN Iso 23659	Installations sportives et récréatives – parcs trampolines – exigences de sécurité
Série NF EN Iso 4210	Cycles – exigences de sécurité pour les bicyclettes
NF EN Iso 4465	Textiles – bien-être animal dans la filière – exigences générales pour la production, la préparation et la traçabilité de la fibre de lapin angora, y compris les déclarations éthiques et les informations justificatives
NF S 52-014	Piscines à usage public – exigences concernant la surveillance – organisation et mise en œuvre
NF X 50-017	Accueil et expériences des touristes chinois – exigences et recommandations minimales de services
NF EN 16484	Cuir – exigences relatives à la détermination de l'origine de la production du cuir
XP D 64-030	Mobilier – allégations matelas – emploi des termes
XP S 72-001	Vêtements de protection – protège-malléoles pour la pratique du football et du futsal – exigences et méthodes d'essais
NF P 90-110	Sols sportifs – terrains de tennis – conditions de réalisation
Afnor Spec 2302	Prévention du dopage et des conduites dopantes dans les espaces de loisirs physiques et sportifs

initiatives apparaissent pour utiliser la normalisation volontaire comme un levier d'action pour tendre vers un tourisme durable et accompagner la relance, dans le sillage du Plan de reconquête et de transformation du tourisme du gouvernement (fin 2021).

Les travaux sur le tourisme sont essentiellement internationaux (tourisme d'aventure, tourisme responsable, tourisme accessible, plongée de loisirs, location de voiliers...), à l'exception notable des professions du tourisme de bien-être, très présentes dans des travaux français (spas, soins de beauté, thalassothérapie) ou européens (instituts de beauté, solariums).

La France a repris par exemple le pilotage du comité européen dédié aux instituts de beauté (Cen/TC 409) et a initié le développement d'une norme Iso sur les ports propres et actifs en biodiversité. En prolongement d'une démarche initiée à Orléans (Loiret), des travaux se poursuivent sur l'accueil et l'expérience des touristes internationaux en France, au premier rang desquels les touristes de République populaire de Chine.

Ces initiatives seront notamment valorisées lors de l'accueil en France de la réunion annuelle du comité Iso sur le tourisme (Iso/TC 228) en juin 2024. Une attention particulière doit aussi être portée à la mobilisation des acteurs français, à travers l'organisation d'une rencontre dédiée au tourisme durable.

Le segment des services aux particuliers est amené à se développer : service de location de matériels de sports d'hiver, location de matériel de bricolage, compétences des professionnels de chiens guides et chiens d'aveugle, développement durable dans les salons de coiffure... Le Cos suit l'avancée des démarches et peut mettre en œuvre les actions nécessaires.

Renforcer la prise en compte de l'innovation, du territoire et de l'international

Qu'elle soit technologique, territoriale ou consécutive à de nouvelles pratiques ou services, l'innovation est intimement liée à la normalisation volontaire. Dans une approche intégrée, en relais des politiques publiques, le Cos veille à faciliter la diffusion de bonnes pratiques locales ou nationales, jusqu'à accompagner et renforcer l'influence française à l'international. La production locale de biens de consommation, de sports et loisirs, de tourisme et de l'ensemble des services associés constitue un vecteur de stabilité et d'enrichissement des compétences, d'innovation et de vitalité des écosystèmes de proximité, vecteurs de souveraineté territoriale.

Encourager l'utilisation des normes volontaires comme vecteur de diffusion des innovations

En favorisant la création d'écosystèmes de confiance favorables à l'acceptation technologique, économique et sociétale des innovations,

la normalisation constitue un levier pour accélérer la mise sur le marché d'un produit ou d'un service. Plusieurs innovations de rupture ont ainsi fait l'objet de travaux : vélos à assistance électrique, cigarettes électroniques. En France, à partir d'une demande de l'Institut national de la consommation (INC), une démarche de normalisation des cigarettes électroniques et des e-liquides a abouti à la publication des premières normes nationales dans le monde. Ces travaux se poursuivent désormais en Europe (Cen) et à l'international (Iso), pilotés par la France. D'autres démarches voient régulièrement le jour pour des produits innovants (vélos cargos, installations de vagues pour le surf), mais aussi pour accompagner le développement de nouvelles pratiques (pistes de pumptrack ou e-sport – pratique compétitive du jeu vidéo).

Le Cos joue le rôle de référent pour les textiles techniques et nouveaux matériaux intelligents dans le cadre de la Stratégie française de normalisation (SFN), avec des travaux européens sur les textiles techniques et intelligents, en écho au programme national Industrie du futur.



Parue l'an dernier, la norme NF EN 16484 porte sur l'origine de la production du cuir.

L'engouement pour le e-sport, pratique compétitive du jeu vidéo, devrait être au rendez-vous lors de cette année olympique.

En interaction avec les travaux génériques sur l'Internet des objets (IoT), le développement des objets connectés induit des cas concrets de mise en œuvre pour des produits comme les éthylo-tests avec affichage déporté pour le grand public ou les montres connectées. Le Cos suit ces sujets en lien avec le Cos Information et communication numérique et le Comité Consommation (Cosac), qui a établi une note de positionnement soulignant les enjeux en matière de protection des données personnelles. Dans la même veine, les enjeux liés à l'intégration des Non Fongible Token (NFT) et du métavers sont également à considérer.

D'autres champs s'ouvrent : la mobilité cyclable, avec la mise à disposition d'un référentiel dédié (Afnor Spec 2216), ainsi que la mobilité active, à travers la norme européenne sur les engins de déplacement personnel à assistance électrique (trottinettes électriques, gyropodes, gyroroues), de plus en plus utilisés par les consommateurs, ou les drones (drones de loisirs, drones-jouets) et leur utilisation lors de l'organisation d'événements (spectacles avec assistance de drones, courses de drones). Le Cos suit l'avancée de ces démarches et se tient prêt à mettre en œuvre les actions nécessaires.

Prôner les normes volontaires comme solution efficace en appui des politiques publiques

L'utilisation de la normalisation comme outil de droit souple au service de la simplification réglementaire constitue une solution déjà exploitée dans le cas des cages de but et des salles d'arts martiaux. En France, les normes volontaires complètent souvent les règles de fédérations sportives et portent essentiellement sur la sécurité des matériels et équipements. Les collectivités territoriales sont très vigilantes au regard de toute nouvelle « norme » sportive. Avec le décret révisé sur les buts (avril 2016), les buts autostables sont autorisés par le Code du sport. Et les normes fixent les bonnes pratiques de conception et contrôle des cages de but, conférant présomption de conformité aux exigences réglementaires.

Le Cos œuvre en faveur du recours au droit souple, consacré par le Conseil d'État dans



Pressmaster - AdobeStock

son étude annuelle en 2013. Ainsi, l'exemple des salles d'arts martiaux, approche souple et évolutive, pourrait être étendu à d'autres types de salles sportives ou équipements sportifs modulaires. Cet usage accru des normes volontaires s'entend également dans le cas de nouvelles mesures réglementaires à l'étude, afin d'assurer la meilleure articulation possible entre réglementation et normalisation.

Cette voie a été retenue en 2020 sur la signalétique des zones de baignade, avec une Afnor Spec préfigurant une évolution réglementaire du décret national sur les drapeaux de plage. Cela pourrait être le cas pour les engins de déplacement personnel à assistance électrique en appui de la Loi d'orientation des mobilités (Lom), l'économie collaborative ou l'e-sport, dans le prolongement des Assises nationales de l'e-sport (2019) sous l'égide de la Direction générale des entreprises (DGE) et du ministère chargé des sports.

Dans le contexte de réduction des consommations d'énergie, des réflexions sont initiées pour coconstruire un cadre de fonctionnement en matière de sobriété énergétique des lieux de pratique tels que les piscines ou autres équipements sportifs structurants, dans le sillage du plan global dévoilé par l'État en octobre 2022.

La normalisation peut en outre contribuer efficacement à la mise en œuvre de l'éco-conditionnalité des aides publiques. Ainsi, à l'initiative du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), en collaboration avec la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) du ministère de la Culture, un référentiel Afnor Spec est en

cours d'élaboration sur la production responsable des œuvres cinématographiques, audiovisuelles et publicitaires. Il s'agit de préparer efficacement les conditions opérationnelles nécessaires à l'entrée en vigueur prochaine de la conditionnalité des aides versées par le CNC aux professionnels de la production, tout en favorisant leur engagement volontaire de transformation des pratiques.

Offrir un rayonnement national à des expérimentations initiées dans les territoires

Les travaux sont essentiellement européens, mais une dynamique internationale se dessine fortement. Quelques normes françaises continuent néanmoins à voir le jour : tables à repasser, paintball, pistes de descente VTT...

À la demande d'acteurs locaux, de plus en plus d'actions de proximité sont menées en vue de formaliser et diffuser des bonnes pratiques issues d'un territoire. C'est le cas de l'information sur les risques d'avalanche, des parcours permanents de trail ou de l'accueil des touristes chinois à Orléans. Une démarche territoriale avec la ville de Paris a également été engagée sur les quartiers engagés pour l'accessibilité de tous.

Le Cos demeure à l'écoute pour accompagner la mise en œuvre de ces démarches locales ou nationales, qui peuvent préfigurer un positionnement européen ou international. Pour cela, il est parti à la rencontre des acteurs des régions depuis 2019 à travers l'opération « Les Normes Tour ». Prolongée jusqu'au début de 2022 en raison de la crise sanitaire, cette initiative innovante a notamment permis

l'identification de nouveaux besoins, comme l'aménagement et le balisage des itinéraires de ski de randonnée en région Auvergne-Rhône-Alpes. L'organisation d'une session spécifique de « Les Normes Tour » consacrée au tourisme durable est prochainement envisagée.

Amplifier la projection à l'international des pratiques nationales reconnues et le positionnement de leader de la France

À l'image de la position de la France, qui figure parmi les leaders dans bien des domaines du Cos, les acteurs nationaux sont, dans l'ensemble, très présents dans les travaux européens et internationaux. La France détient le pilotage de plusieurs structures au Cen et à l'Iso. C'est le cas pour les articles de puériculture, les piscines et spas domestiques en Europe.

La tendance actuelle est au positionnement des travaux à l'Iso. Allemagne et Chine continentale œuvrent fortement pour ce glissement progressif vers l'Iso. Précurseurs, les secteurs du matériel de sports d'hiver et du cycle étaient présents à l'international. D'autres y sont venus : tourisme, ameublement ou horlogerie-bijouterie.

Le Cos veille non seulement à préserver cet atout, mais à accompagner et amplifier cette tendance vers l'Iso, de manière à renforcer l'influence des acteurs français. Exemples : les cigarettes électroniques, les articles de puériculture, les systèmes de détection vidéo contre les noyades dans les piscines publiques, les gilets de sauvetage ou les ports de plaisance propres et actifs en biodiversité.

Accompagner les ambitions de Paris 2024 en matière d'héritage et d'excellence environnementale

Les parties prenantes à la préparation et à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) d'été à Paris en 2024 nourrissent une ambition forte qui dépasse le seul cadre du sport : faire de la France une nation sportive et faire de ces Jeux une vitrine du savoir-faire français aux yeux du monde. Des politiques publiques sont mises en œuvre en matière de développement durable du sport et de sport-santé-bien-être. L'accueil de nombreux grands événements sportifs internationaux (Gesi) en France, en premier lieu l'organisation des JOP 2024, constitue un formidable accélérateur. À travers leur double capacité à

capitaliser le meilleur des initiatives ou expérimentations mises en œuvre et à diffuser ces bonnes pratiques partagées à un large public, les normes volontaires peuvent constituer une forme d'héritage immatériel et méthodologique de Paris 2024.

Favoriser le développement du sport pour tous, dans la dynamique de l'organisation des JOP 2024 à Paris

L'aménagement des lieux de pratiques, accessibles au plus grand nombre, leur animation, à travers l'organisation d'événements responsables, vont notamment devenir un élément tangible de l'« héritage » attendu. Le recours à la normalisation peut favoriser la diffusion d'équipements sportifs innovants (conception et aménagement des pumptracks, installations de vagues pour le surf...) et accompagner de nouvelles pratiques en quête de structuration pérenne comme le marché de l'e-sport.

L'éthique sportive monte également en puissance, avec l'ouverture des champs de l'intégrité du sport (norme Iso à l'étude suite à l'Afnor Spec publiée en 2021) et de la performance sportive : performance sportive par l'hypoxie, lutte contre le dopage (à travers la norme sur les denrées alimentaires à l'usage des sportifs). Un comité technique Cen consacré aux jeux en ligne a été créé sous l'angle des technologies de l'information, après l'abandon du projet de norme nationale sur le jeu responsable.

Dans un contexte national favorable, avec la promotion de l'activité physique et sportive érigée « grande cause nationale » cette année, des sujets sociétaux tels que le sport santé ou le sport en entreprise mobilisent aujourd'hui l'intelligence collective et dépassent le cadre des acteurs du sport. La normalisation peut ainsi être utilisée dans le sillage de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, pour établir avec tous les acteurs concernés les repères de confiance nécessaires à la production d'effets positifs et significatifs (dimension sociétale et impact social du sport en matière d'éducation et de pédagogie, importance de



Illya Misklavets - AdobeStock

L'héritage des Jeux est au cœur des préoccupations et a fait l'objet d'un Livre blanc sous l'égide d'Afnor.

Une Afnor Spec pour la production cinématographique, audiovisuelle et publicitaire responsable est au programme.

se situer dans une logique d'apprentissage des pratiques dès le plus jeune âge).

Changer d'échelle autour de l'organisation d'événements responsables

Dès la phase de candidature, le Comité d'organisation de Paris 2024 (Cojo) s'est montré exemplaire en appliquant la norme Iso 20121 Événements responsables. Plus largement, le déploiement de cette norme est encouragé par les politiques publiques (Stratégie nationale de développement durable du sport, contrat de filière Rencontres d'affaires et événementiel). Lors d'une rencontre Afnor « Vers des événements toujours plus responsables grâce à la norme Iso 20121 ? » (mai 2017), les acteurs ont exprimé la volonté d'approfondir les échanges pour amplifier la dissémination des bonnes pratiques liées à l'organisation d'événements toujours plus responsables et favoriser un saut qualitatif. À l'initiative des acteurs français de l'événementiel et du Cojo, une révision de la norme Iso 20121 a été lancée, en vue d'aboutir à une version augmentée de la norme cet été, susceptible d'intégrer durablement les progrès et nouvelles manières de faire positives et « impactantes » en matière de RSE, ainsi que les enjeux de sobriété énergétique.

Le Cos est prêt à examiner les besoins en normalisation liés à l'organisation de l'événement et à son héritage : diffusion des bonnes pratiques de la norme Iso 20121 dans une version augmentée, contribution au développement du « sport pour tous », à l'aménagement durable des territoires, à l'excellence environnementale...

Un groupe d'action a été chargé de rédiger un Livre blanc Afnor « La normalisation volontaire, vecteur d'héritage des Gesi », sous l'impulsion notamment du ministère chargé des sports. Présentées lors d'une rencontre en 2021, plusieurs initiatives en lien avec des mesures d'héritage annoncées par la ville de Paris (quartiers pilotes d'accessibilité augmentée) ou par l'État (éthique et intégrité du sport, activité physique et sportive en milieu professionnel) viendront notamment l'illustrer.

La mise à disposition de ce Livre blanc Afnor devra s'accompagner de temps d'échanges collectifs pour promouvoir les recommandations d'actions portées par le Cos et en assurer le déploiement. ●



Shocky - AdobeStock

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PRÉVUS EN 2024

NF EN 1860-1	Appareils, combustibles solides et allume-feux pour la cuisson au barbecue – partie 1 : barbecues utilisant les combustibles solides – exigences et méthodes d'essai
NF X 20-702	Éthylotest chimique – estimation de l'imprégnation alcoolique par analyse de l'air expiré – spécifications et méthodes d'essais
NF Iso 20121	Systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle – exigences et recommandations de mise en œuvre
NF Iso 18725	Tourisme et services connexes – ports de plaisance et ports à sec – exigences pour les ports propres et ports propres actifs en biodiversité
Afnor Spec 2308	Production cinématographique, audiovisuelle et publicitaire responsable
NF Iso 5665	Analyse des incidents affectant les consommateurs – exigences et recommandations
NF S 52-912	Masque de randonnée aquatique
NF EN 13200-10	Installations pour spectateurs – partie 10 : calcul de la jauge de sécurité en cas d'urgence
XP G 30-113-1	Articles textiles d'habillement – évaluation de la durée de vie – partie 1 : principes généraux et cadre méthodologique
NF Iso 6893	Joannerie, bijouterie et métaux précieux – contrôle des lots de petits diamants – terminologie, classification et méthodes d'examen